

Alerte maximum pour le service public d'Education !



Réponse aux mobilisations de l'année dernière, les décrets De Robien ont été abrogés et X. Darcos ouvre des négociations pour, dit-il, "mettre le paquet sur la situation morale et matérielle des enseignants".

Des paroles fortes, pourtant amoindries singulièrement par les annonces gouvernementales relatives à l'emploi.

Alourdissant le passif des dernières années, 11 200 suppressions sont prévues pour 2008, soit le double de 2007.

Quelle consistance pourront alors avoir les propositions ministérielles ? Quelles seront les marges de discussion ?

Une telle mesure est pour le moins contradictoire avec le discours présidentiel sur la nécessité de réduire les sorties sans qualification, d'aider les établissements en difficulté, de renforcer le suivi des élèves...

Pourtant l'objectif de faire réussir tous les jeunes n'est pas une chimère.

Pourtant, améliorer les conditions d'exercice des personnels, leurs carrières et leurs rémunérations est possible.

Encore faut-il s'en donner les moyens !

Au contraire, sous la tutelle de N. Sarkozy, le gouvernement mène, à grande vitesse, des réformes qui modifieront profondément nombre des valeurs qui ont fondé notre pays.

Ainsi, mettre à mal la carte scolaire et offrir une fiscalité sur mesure aux ménages les plus aisés, dont le coût de 15 milliards d'euros amputera d'autant les politiques publiques, renforcera les inégalités sociales.

Le recours aux heures supplémentaires défiscalisées ne compensera ni les réductions d'emploi, ni les 6 % de perte de notre pouvoir d'achat depuis 2000.

**Encart détachable
à reproduire et
à faire circuler**

Il faudra beaucoup de force de conviction au ministre pour assurer que ces suppressions de postes seront *sans effet sur l'accueil et le suivi des élèves*.

Face à une stratégie de "rouleau compresseur", la CGT entend contribuer à faire entendre la voix des salariés pour modifier ces orientations.

C'est le sens de l'appel des fédérations de l'Education à organiser, dès la rentrée, des réunions dans les établissements pour informer les personnels et construire avec eux les actions indispensables.

Cap important pour l'éducation, l'année 2008 sera cruciale pour d'autres échéances : protection sociale, retraites...

Malgré leur aplomb, le Président et son gouvernement craignent les réactions des salariés et les mouvements sociaux.

C'est d'abord à cette crainte que répond la loi sur le service minimum dans les transports.

Loin d'améliorer leur fonctionnement quotidien, ce texte est une arme anti-grève que le Premier Ministre se propose d'étendre à d'autres secteurs, notamment à l'éducation.

Pour X. Darcos, si un tel projet n'est pas d'actualité aujourd'hui dans l'éducation, il pourrait l'être... plus tard !

Au-delà des manœuvres, petites ou grandes, pour tenter de tromper ou de détourner l'opinion, les questions sociales, très présentes pendant la période électorale, le seront encore à cette rentrée. Et les attentes des salariés restent aussi importantes.

Notre responsabilité syndicale est de contribuer à leur expression et aux mobilisations nécessaires. Les batailles contre le CPE ou les décrets De Robien montrent que c'est possible.

Alors, sans perdre de temps, engageons unitairement ce processus dans chaque école, collège et lycée.

Denis Baudequin,
le 3 septembre 2007

Des dossiers...

Des annonces préoccupantes

Au centre des surenchères sur le non-remplacement de tous les départs en retraite, l'emploi public va une fois de plus être malmené. La barre des suppressions a finalement été fixée à 11 200 pour, après le séminaire gouvernemental de la fin juillet, être "ramenée" à 10 000.

Dans le même temps, on enregistre une diminution de près de 30 % des contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi, ce qui amènera à n'en remplacer qu'un sur deux dans le second degré.

Quelle que soit l'addition finale, celle-ci n'en constituera pas moins un sinistre record pour l'emploi dans l'Education nationale, emploi déjà lourdement touché ces cinq dernières années, avec la disparition de près de 100 000 postes d'encadrement éducatif, dont 25 000 d'enseignants.

Vouloir réduire les sorties sans qualification, aider les établissements difficiles, permettre à chaque élève de suivre une scolarité adaptée à son rythme, développer un soutien individualisé..., autant d'objectifs incompatibles avec les réductions successives de moyens auxquelles est confrontée l'Education nationale.

Pour X. Darcos, *"le non remplacement d'une partie des départs en retraite n'est pas une finalité en soi, mais un moyen de contribuer au retour à l'équilibre budgétaire et à la réduction des déficits"*. Ainsi, la *"maîtrise de la dépense publique n'est pas contradictoire avec l'injection de moyens supplémentaires pour répondre à des besoins nouveaux et aux priorités éducatives définies par le Président"*.

Il en veut pour preuve les **140 millions d'euros prévus pour assurer, dès la prochaine rentrée, dans les établissements prioritaires l'accueil des collégiens après 16 heures et les études dirigées** qui, assure-t-il, se feront sur la base d'un strict volontariat.

Heures supplémentaires contre emplois, pour la CGT, ce n'est pas la bonne équation. Les "rendre plus attractives", non en revalorisant leur taux - souvent inférieur au montant de l'heure normale - mais en utilisant le dispositif prévu par la loi sur la réforme du régime fiscal et social des heures supplémentaires, ne modifie pas le problème de fond.

Denis Baudequin

Un an après la mise en place du plan de relance, où en est l'Education Prioritaire ?

➔ **Aux 249 réseaux "ambition réussite"** (EP1) s'ajoutent, dans un grand flou, une quarantaine de lycées, **soit au total 1/3 des élèves de ZEP.**

Les moyens supplémentaires accordés sont très relatifs : effectifs des classes restés stables (2 élèves de moins que hors EP1), services des enseignants non aménagés pour travail d'équipe et projets, bilan mitigé de l'apport de 1000 enseignants (postes mal définis, recrutements inadaptés, concurrence entre personnels, avenir des coordonnateurs réseaux posé), perte de moyens si les effectifs baissent...

➔ **De nombreuses zones en détresse sont reléguées dans les réseaux "réussite scolaire"** (ex EP2/EP3) sans mesure particulière (certains devront même en sortir !) et fragilisées par le redéploiement de moyens pour l'EP1.

Le surcoût lié au fonctionnement et aux salaires (enseignants plus jeu-

Ambition réussite, une opération marketing...

nes) est quasi nul, et moindre que dans les établissements de centre ville (enseignants plus âgés) !

➔ La logique de zones, prenant en compte les inégalités sociocul-

turelles face à l'école, fait place à celle d'individu, rendu seul responsable de son échec.

Renonçant à l'ambition réussite pour tous, ce dispositif vise à donner (un peu) plus à l'EP1 pour y trier les "meilleurs" élèves, offrant bourse au mérite, choix du lycée, voie d'excellence.

L'élargissement social des élites affiché ne peut compenser l'abandon des autres aux savoirs restreints du socle commun et à l'orientation précoce.

Carte réduite et moyens redéployés, élitisme contre démocratisation..., à l'image de l'école qui se met en place, l'Education Prioritaire est rendue inégalitaire.

Nicole Hennache

à suivre...

Carte scolaire : choix d'école, choix de société

Elle serait devenue "l'instrument de la ségrégation", N.Sarkozy veut la supprimer : dérogations doublées à la rentrée, liberté de choix "totale" d'ici 2010.

Certes, elle répond mal à l'objectif de mixité, ne pouvant empêcher les phénomènes de contournement (30% de "fuites", surtout du collège, vers le privé ou par dérogations) et de ghettoïsation.

Pourtant l'école est davantage victime de l'état de notre société que notre société ne l'est de l'école... et de sa carte scolaire !

Les politiques de l'emploi, de la ville et du logement ont accru les écarts entre groupes sociaux, concentré la pauvreté dans les banlieues où les inégalités économiques et culturelles ont imprégné l'école. Avec la pression du chômage, l'anxiété augmente et se focalise, pour les classes moyennes et populaires, sur le choix rassurant d'une école homogène.

Mais le libre choix est un danger. Il permet surtout à l'école de sélectionner l'élève. Cette dérégulation renforce la hiérarchisation,

l'élitisme -seuls quelques élèves méritants des ZEP en profiteraient- et les inégalités. La fracture scolaire se renforcerait, surtout dans les collèges défavorisés.

Par ce mécanisme, l'opération de tri social des élèves, déjà engagé avec le socle commun, se poursuivrait "en douceur" et pourrait accompagner la fin de vie du collège unique.

Ainsi, la carte scolaire illustre deux visions de l'école, et de la société : l'école libérale qui promeut la liberté et le mérite individuels, faisant fi des réalités sociales, et l'école de la République attachée aux principes d'égalité et de mixité, garants de la réussite de tous...

Outre la nécessité d'inverser les politiques actuelles, **il faut maintenir la carte scolaire, juste dans son principe, mais repenser ses modalités de fonctionnement ... et faire de la mixité une ressource plutôt que lancer un sauve-qui-peut généralisé !**

Nicole Hennache

L'école de demain

La rencontre estivale entre le chef de cabinet du ministre et une déléguation de l'UNSEN CGT a permis d'obtenir quelques réponses sur le calendrier et la méthode envisagée pour "revaloriser" le métier d'enseignant.

La concertation sera ouverte dès la rentrée 2007 et se déroulera en deux temps.

Dans une première phase, un comité sera chargé de *recueillir l'ensemble des avis concernés et d'établir un diagnostic sur les problématiques du métier d'enseignant.*

Cette expertise sera matérialisée par un "livre vert" avant la fin de l'année 2007.

Au printemps 2008, le gouvernement élaborera un "livre blanc" avec ses propositions d'évolution du système éducatif.

Il servira de *base de discussion avec les représentants du monde enseignant.*

Si nous sommes favorables à de telles négociations, encore faut-il qu'elles ne soient pas assujetties à la baisse du nombre de fonctionnaires.

Pour nous, il y a un certain nombre de préalables à respecter pour traiter positivement ce dossier.

Parmi eux, citons l'ouverture de négociations sur la réduction du temps de travail, la revalorisation salariale, la reconnaissance de l'ensemble des missions assurées par des enseignants et

bien sûr le respect des fondements des règles liées au statut général de la fonction publique.

L'annonce de la suppression de 11 200 postes au budget 2008 augure bien mal des discussions à venir.

Si nous sommes d'accord pour établir un diagnostic de la situation partagé par la communauté scolaire, il faudra que le gouvernement expose clairement les objectifs politiques de sa réforme.

C'est sans opposition de principe, mais avec une grande vigilance sur la défense des intérêts des salariés que la CGT participera à ces rencontres.

Patrick Désiré

Décret de Robien : cela ne fait pas le compte

Rentrée 2007, exit le décret dit "De Robien" qui modifiait les obligations de service des enseignants du second degré pour répondre au leitmotiv "travailler plus pour gagner moins". Pas de doute que son abrogation est le résultat de la très forte mobilisation des personnels autour de la CGT et de 14 organisations syndicales.

Mais, le compte n'y est pas, les heures de décharge ne sont pas réintégréées par un collectif budgétaire.

Bien au contraire, c'est à coup d'heures supplémentaires (payées sur 9 mois au lieu de 12), qui plus est défiscalisées, que les chefs d'établissement devront gérer la situation cette année. C'est l'application du credo présidentiel "travailler plus pour gagner plus !"

C'est par l'incitation à la bivalence, à plus de flexibilité, afin de supprimer toujours plus d'emplois, que le ministre compte faire sa rentrée au forceps.

Développer la mise en créneau de la pratique sportive, offrir des heures de soutien entre 16h et 18h dans les collèges pour prendre en charge "les orphelins de 16h", c'est utile.

Transformer le métier d'un enseignant, c'est nécessaire, car les liens entre l'école et les autres acteurs sociaux, culturels et économiques obligent les personnels à travailler autrement.

Cependant, cela exige des équipes stables bien formées et en nombre, une reconnaissance de la qualification et du travail collectif, une réelle démocratie au niveau de l'établissement.

Pour la CGT, c'est dans ce sens que doivent s'ouvrir de véritables négociations sur le métier d'enseignant.

Catherine Perret

Le travail et les responsabilités du directeur d'école s'accroissent.

Le protocole concernant la direction d'école mis en place en septembre 2006 n'a pas apporté les bonnes réponses. Les emplois précaires non formés, contrats reconduits de justesse pour l'année 2007/2008, mis à la disposition des directeurs pour les assister, ne correspondent pas aux attentes des équipes.

La mise en place de stages filés qui mettent en poste des stagiaires sans aucune formation apportent un surcroît de travail aux directeurs, amputent les temps de formation des futurs enseignants, sert de justification à l'insuffisance des postes de remplaçants, voire à leur réduction.

La création d'établissements publics du premier degré (EPEP) n'est une réponse adaptée ni aux besoins des usagers ni à l'élargissement des missions du directeur.

Les objectifs de l'école ne doivent pas être dépendants des seuls choix et moyens des collectivités locales, sous peine de renforcer les inégalités territoriales.

Le dossier de la direction d'école nécessite d'être rouvert d'une autre manière.

Pour la CGT certaines missions relèvent d'emplois de fonctionnaires : secrétaires, infirmiers, assistant sociaux...

Plusieurs enseignants volontaires d'une école pourraient être formés à la fonction de direction afin d'effectuer une rotation au sein de l'école.

Une décharge de service est nécessaire pour tous les directeurs, en commençant par un quart pour ceux des écoles de une à quatre classes.

Tous ces sujets méritent d'être portés rapidement par toute la profession et les organisations syndicales auprès du ministère qui, aujourd'hui, considère le dossier comme définitivement clos.

Luc Biratte

Tordons le coup à une vieille rumeur qui circule à nouveau : non, les enseignants ne sont pas rémunérés sur la base de 10 mois. Ce sont des fonctionnaires de l'Etat, de catégorie A, rémunérés à partir d'une grille fixée au niveau du ministère de la Fonction publique. Ils sont donc payés de façon identique aux autres fonctionnaires d'Etat de catégorie A pour leur traitement brut annuel, soit "points d'indice x valeur du point d'indice" et ceci versé sur 12 mois.

La "vie scolaire" dans un collège ou un lycée, a la double particularité d'être indispensable au fonctionnement de l'établissement, et d'être oubliée ou méconnue..., le plus souvent on ne parle que des enseignants.

Autre caractéristique récente, ce secteur est devenu la "variable d'ajustement" du ministère en matière budgétaire et un lieu d'expérimentation. Gérer l'équipe vie scolaire relève du défi, de l'incohérence en matière de démarche éducative.

Les personnels n'en sont pas responsables car comment peut-on intégrer un projet éducatif lorsque l'on exerce à mi-temps et pour une année ?

Éduquer à la citoyenneté, lutter contre les incivilités et les violences, privilégier le dialogue avec l'élève nécessite une équipe de professionnels stables, bien formés et bien payés !

Micheline Davesne



PEF 91

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : ☐ me syndiquer ☐ prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....E-mail.....

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr